

CONSEIL COMMUNAL DU 8 NOVEMBRE 2021

NOTE DE SYNTHÈSE

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2021

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2021

3. DIRECTION FINANCIERE - Règlement redevance location salles communales (hormis salles des fêtes) – Approbation

La volonté de la commune est de mettre à disposition de la population divers locaux communaux (hormis salles des fêtes) afin d'y organiser de multiples activités.

Ce service engendre des frais pour la commune laquelle se doit d'obtenir des recettes en vue de financer ses dépenses diverses et d'assurer ses missions de service public.

Il est opportun de mettre à disposition ces locaux moyennant une redevance dont les tarifs sont repris ci-dessous :

UTILISATEURS	CATEGORIE D'ORGANISATION	TARIF
Tous clubs et associations	Bal, repas, représentation artistique	Forfait de 200 euros
Tous clubs et associations	Expositions, foires, tournois, entraînements des clubs	6 euros de l'heure

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le règlement de redevance location des salles communales (hormis les salles des fêtes).

4. SERVICE TRAVAUX - Marché conclu sur simple facture acceptée - Achat de matériel sanitaire pour le terrain de football de Hainin - Dépenses impérieuses en l'absence de crédits budgétaires – Approbation

Le service travaux a besoin de matériel sanitaire pour terminer l'installation des modules pour le terrain de football de Hainin.

L'achat de ce matériel dépassant le budget disponible, et le matériel étant nécessaire pour terminer l'installation des modules pour le terrain de football de Hainin, il a été décidé d'invoquer l'article 1311-5 du CDLD.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la dépense impérieuse en l'absence de crédit budgétaire pour l'achat de matériel sanitaire pour le terrain de football de Hainin.

5. SERVICE CADRE de VIE - Urbanisme - Composition de la C.C.A.T.M - Démission d'un membre suppléant, réserve épuisée – Approbation

Le Conseil communal en sa séance du 27 mai 2019 a ratifié la composition de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M).

Monsieur JURGA Jean-Pierre a remis sa démission de son poste de suppléant représentant les intérêts Patrimoniaux en date du 17/09/2021.

La réserve est également épuisée, Monsieur CHALET ayant confirmé lors d'un entretien téléphonique en date du 12/04/2021 qu'il ne souhaitait plus faire partie de la C.C.A.T.M.

Le CodT n'imposant pas d'adjoindre des suppléants à la C.C.A.T.M, celle-ci peut continuer à se réunir tant que le quorum est atteint. Rien n'impose de renouveler partiellement la Commission.

Le Conseil communal doit donc prendre acte de la démission de ces deux membres et juger de l'opportunité de renouveler partiellement ou non la C.C.A.T.M.

Il est proposé au Conseil communal de prendre acte de la démission d'un membre suppléant et d'approuver le non-renouvellement d'un appel en vue de désigner des membres suppléants.

6. SERVICE CADRE de VIE - Urbanisme - Mise en œuvre de la ZACC au lieu-dit "Nouvelle Cité" - Adoption provisoire du projet de Schéma d'Orientation Local – Décision

Sur base d'une initiative privée : projet en vue de la mise en œuvre de la ZACC située entre les rues de Villers et de Crespin à Hensies, non loin de la Nouvelle Cité.

Pour Mémoire : ZACC : Zone d'Aménagement Communal Concerté

SOL : Schéma d'Orientation Local

RIE : Rapport d'Incidences Environnementales

le projet de SOL et le RIE sont finalisés.

Le Conseil communal doit maintenant adopter provisoirement le projet de SOL et charger le Collège de le soumettre ainsi que le RIE à enquête publique.

Il devra également solliciter l'avis de la CCATM, du Pôle Environnement et des autres instances qu'il jugera bon de consulter.

Le projet de SOL devra également faire l'objet d'une parution sur le site de la DGO4.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'adoption provisoire du projet de Schéma d'Orientation Local.

7. SERVICE CADRE DE VIE - Environnement - Coût-vérité budget 2022 - Approbation

Le coût-vérité résulte de l'application du principe du **pollueur-payeur** : l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers dans une commune doit être couvert par des recettes spécifiques aux déchets ménagers.

La commune doit donc réclamer à ses citoyens l'entièreté du coût de la gestion des déchets ménagers qu'elle prend en charge.

Le **taux de couverture du coût-vérité** se calcule en divisant l'ensemble des recettes concernées par l'ensemble des dépenses.

Depuis 2012, ce taux doit se situer entre 95% et 110%.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le calcul du taux de couverture du coût-vérité du budget 2022.

8. SERVICE CADRE DE VIE - Développement local - Terrain communal sis à Hensies rue d'Hainin - Mise en vente – Approbation

Depuis de nombreuses années les terrains communaux cadastrés 04 A 145 A et 147 D sont loués dans le cadre d'un bail à ferme. Dans un courrier daté du 3 mars dernier, l'emphytéote a fait part au Collège communal de son intérêt pour l'achat de ces deux parcelles. Ces deux parcelles sont accessible via le chemin n°7 d'une largeur moyenne de 11M.

En séance du 26 avril, le Collège communal a approuvé le principe de vendre les deux terrains.

Bien que l'emphytéote jouisse d'un droit de préemption, il n'est pas certain qu'il puisse acquérir le bien puisque la vente se fera au plus offrant sauf si ce dernier s'aligne sur la meilleur offre.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la mise en vente des deux terrains après avoir réalisé la publicité requise.

9. CPAS – Modification budgétaire n° 3 de l'exercice 2021 (service ordinaire) - Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la modification budgétaire n° 3 du service ordinaire de l'exercice 2021 du CPAS arrêtés par le CAS en sa séance du 19/10/2021 dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation dont dispose le Conseil communal sur les décisions du CPAS.

POUR LE COLLEGE COMMUNAL

(s) Michaël Flasse
Le Directeur général

(s) Eric Thiébaud
Le Bourgmestre